



Contrat de scolarité de l'étudiant SHN 2022-2023

**Statut de l'étudiant sportif de haut niveau**  
**Contrat Pédagogique 2022-2023**  
(Conformément au Statut de l'étudiant sportif de haut niveau)

**L'étudiant**

NOM et Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

N° étudiant UM : .....Téléphone : .....

Formation suivie par l'étudiant : .....

Discipline sportive pratiquée : .....

Club sportif ou structure d'entraînement : .....

Courriel : ..... Téléphone : .....

**La composante**

**Composante d'appartenance (U.F.R) : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)**

**Année universitaire d'inscription : DEUST ACSS 1ère année**

**Date d'attribution du statut (commission Sport de Haut Niveau) : ...../...../2022**

**Objectifs du contrat**

- Accorder aux sportifs de haut niveau les moyens nécessaires à la poursuite d'études universitaires.
- Mettre en œuvre et développer la coopération entre les contractants en rendant compatibles la formation universitaire, la formation et la pratique sportive.
- Aménager la formation universitaire et permettre au sportif de haut niveau de suivre les enseignements indispensables à la poursuite d'un cursus universitaire cohérent dans le cadre d'une future insertion professionnelle ; il doit être compatible avec un entraînement sportif de qualité au regard des exigences de résultats et ménager des temps de récupération et d'intégration sociale indispensables à l'épanouissement personnel.

**Modalités du contrat**

**ENGAGEMENTS DES PARTIES**

L'Université s'engage à :

- prendre en considération le caractère de sportif de haut niveau pouvant, au regard de la réglementation en vigueur, bénéficier d'aménagements spécifiques d'études.

L'étudiant Sportif de Haut Niveau s'engage à :

- fournir le travail nécessaire à sa réussite universitaire,
- communiquer l'ensemble de ses résultats sportifs de l'année,
- représenter l'UM lors des rencontres interuniversitaires et à participer aux entraînements ponctuels (sports collectifs),
- informer immédiatement son service de scolarité de tout changement de situation.



Contrat de scolarité de l'étudiant SHN 2022-2023

## **DEUST ACSS 1ère année**

### **Modalités du contrat**

TOUT AMÉNAGEMENT DEVRA ÊTRE JUSTIFIÉ ET DÉTAILLÉ EN ANNEXE AU PRÉSENT CONTRAT

L'étudiant doit impérativement se présenter à chaque enseignant afin de l'informer de son statut en début de semestre

### **Semestre 1**

NOM : ..... Prénom : .....

TEL : .....

<b>UE Semestre 1</b>	<b>ENSEIGNEMENT SPÉCIFIQUE</b>	<b>MODE de CONTRÔLE</b>
----------------------	--------------------------------	-------------------------

<b>code</b>	<b>Intitulés</b>
-------------	------------------

*Les enseignements du DEUST 1 ACSS se font uniquement en contrôle continu, voir avec les enseignants pour les évaluations.*

**Contrat à retourner IMPÉRATIVEMENT à**  
**La scolarité avant le 21 octobre 2022**



**ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS :**

Joindre l'emploi du temps sportif certifié par le club ou la structure d'entraînement et l'emploi du temps universitaire aménagé

*\*Sauf dispositions plus favorables adoptées par la composante, l'emploi du temps est arrêté en prenant en compte les contraintes liées aux entraînements et aux déplacements impératifs.*

**MODALITÉS DE PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX RENCONTRES INTER-UNIVERSITAIRES ET AUX ENTRAÎNEMENTS PONCTUELS POUR LES SPORTS COLLECTIFS :**

Les étudiants devront répondre à la convocation transmise par les enseignants responsables.

L'étudiant SHN souhaite bénéficier du Tutorat :  Oui  Non

Dans le cas d'un non-respect du présent contrat par le Sportif de Haut Niveau, l'UM se réserve la possibilité :

- De mettre un terme aux aménagements proposés,
- D'annuler la reconnaissance de statut et le cas échéant son renouvellement.

Le contrat est conclu :

- Soit pour l'année universitaire, si attribution du statut de sportif haut niveau lors de la commission de septembre ou octobre 2022
- Soit pour le second semestre uniquement, si attribution du statut de sportif de haut niveau lors de la commission de décembre et peut être dénoncé sur accord des parties

Fait à Montpellier, en deux exemplaires, le .....

**L'intéressé**

*(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)*

**Le responsable  
pédagogique**

**Le Directeur de la Composante**